



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-134 ter**

Publié le 06 avril 2022

SOMMAIRE

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE DOUAI

Arrêté portant désignation des assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des médecins des Hauts-de-France

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Madame Laurence HURNI, Directrice régionale Emploi et Compétence, assurant par intérim le pilotage de l'activité de formation de la CCI Locale de l'Oise, pour signer l'ensemble des actes énoncés dans ladite décision et se rapportant à l'activité de formation de la CCI Locale de l'Oise

Décision portant délégation de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Monsieur Christophe HOUBERT, Directeur Régional de la Formation, à effet de signer toutes demandes de subvention ou toutes candidatures à appel à projets se rapportant aux activités de formation de la CCI de région Hauts-de-France

La Conseillère d'Etat,
Présidente

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 145-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;

Vu les désignations faites par le conseil régional des Hauts-de-France de l'ordre des médecins ; la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et le Régime de protection sociale agricole ;

ARRETE

Article 1^{er} : l'arrêté du 17 septembre 2019 est abrogé. Sont nommés assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des médecins des Hauts-de-France :

Représentants du Conseil régional des Hauts-de-France de l'ordre des médecins :

Assesseurs titulaires :

- Dr Dominique MONTPELLIER – 11 rue d'Autriche – 80090 AMIENS ;
- Dr Georges KAZUBEK – 60 rue Léon Blum – 62940 HAILLICOURT.

Assesseurs suppléants :

- Dr Anita TILLY DUFOUR – 1 allée Germinal Bernard – 59280 BOIS GRENIER ;
- Dr Géraldine JONNIAUX – 19 rue Marx Dormoy – 62575 BLENDÉCQUES ;
- Pr Patrick LEROUGE – 30 rue du nouveau siècle – 59152 TRESSIN ;
- Dr Solange MOORE-WIPF - 141 bis rue Jean Jaurès – 59750 FEIGNIES ;
- Dr Olivier VERRIEST – 1 avenue Kennedy – 59370 MONS EN BAROEUL ;
- Dr Grégory BONDU – 6 boulevard Berenger – 60190 ARSY ;
- Dr Caroline FLORENT BRUANDET – 24 rue Gustave Charpentier – 59170 CROIX ;
- Dr Dominique RINGARD – 1 bis rue Maurice Ravel – 80080 AMIENS ;
- Dr Béatrice SOTTEAU – 77 rue Saint Fuscien – 80000 AMIENS ;
- Dr Jean-Willem VANDERMERSCH – 84 rue de la noire Barrière – 62910 BAYENGHEM LES EPERLECQUES.

Représentants des organismes d'assurance-maladie du régime général :

Assesseur titulaire :

- Dr Aude GODINO, médecin conseil – Direction régionale du service médical d'Ile de France.

Assesseurs suppléants :

- Dr André ADDA, médecin conseil – Direction régionale du service médical d’Ile de France ;
- Dr Philippe LAPEYRERE, médecin conseil – Direction régionale du service médical d’Ile de France ;
- Dr Philippe BOTHNER, médecin conseil – Direction régionale du service médical du Grand Est ;
- Dr Betty LIEGEOIS, médecin conseil – Direction régionale du service médical du Nord-Est ;
- Dr Nathalie SERRIERE, médecin conseil – Direction régionale du service médical du Nord-Est.

Représentants du régime de protection sociale agricole :**Assesseur titulaire :**

- Dr Guillaume ACHER – médecin conseil – Mutualité sociale agricole Côtes Normandes.

Assesseurs suppléants :

- Dr Nicolas DURIEZ, médecin conseil – Mutualité sociale agricole Portes de Bretagne ;
- Dr Laurence VANDOORNE, médecin conseil chef - Mutuelle sociale agricole Côtes Normandes.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au conseil régional des Hauts-de-France de l’ordre des médecins, à la Caisse nationale d’assurance maladie et à la Mutualité sociale agricole et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-France.

Fait à Douai, le 6 avril 2022



Nathalie MASSIAS



DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur la délégation de compétence au Président de la CCI de région Hauts-de-France,

Sur proposition du Directeur Général de la CCI de région Hauts-de-France

Décide :

De donner délégation de signature à Madame Laurence HURNI, Directrice régionale Emploi et Compétence, assurant par intérim le pilotage de l'activité de formation de la CCI Locale de l'Oise, pour signer l'ensemble des actes ci-après énoncés et se rapportant à l'activité de formation de la CCI Locale de l'Oise :

- Tous devis/propositions commerciales à destination des clients des centres de formation, toutes offres de service dans le cadre de consultations de marchés publics, sans limite de montant ;
- Tous courriers relatifs à l'administration des ventes, et notamment les relances factures clients impayées ;
- Toutes conventions de formation, y compris contrats d'apprentissage et de formation
 - Toute convention relative à l'organisation de périodes d'observation en milieu professionnel ; toute convention de « mini-stage »
- Toutes conventions de stage ;
- Toutes attestations de stage, y compris attestations CACES ;
- Toutes demandes d'agrément de titres professionnels ;
- Tout document lié à la rémunération de stagiaires ;
- Tous documents requis par les institutions et organismes partenaires de la formation et notamment les OPCO, le rectorat et la DREETS ;
- Toute convention relative à l'organisation de périodes d'observation en milieu professionnel ;
- Toute convention de « mini-stage » ;
- Tous contrats de vacances ;
- Tout acte, décision et convention relatifs à la gestion du personnel vacataire, notamment la délivrance d'attestations, les correspondances ;
- Tout acte de procédure et décision disciplinaire à l'encontre des apprenants ;
- Les marchés de fournitures et de service, ou bons de commande attachés à un marché régional, d'un montant inférieur à 5 000€ HT.

La présente délégation de signature s'exerce pour la durée de la mission d'intérim effectuée par Mme Laurence HURNI. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 4 avril 2022

Le Président
Philippe HOURDAIN

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1

De donner délégation de signature à Monsieur Christophe HUBERT, Directeur Régional de la Formation, à effet de signer toutes demandes de subvention ou toutes candidatures à appel à projets se rapportant aux activités de formation de la CCI de région Hauts-de-France.

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI /services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- **Tous devis/propositions commerciales à destination des clients des centres de formation, toutes offres de service dans le cadre de consultations de marchés publics, sans limite de montant**

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE : POLE FORMATION	Christophe HUBERT	Directeur Régional de la Formation	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Laurence ROGER	Co-Directrice SIADEP et Directrice Emploi Formation & Alternance	Délégation permanente
ARTOIS : SIADEP	Jean-Marc DURIEZ	Co-Directeur SIADEP et Directeur des Formations Entreprises	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Co-Directrice SIADEP et Directrice Emploi Formation & Alternance	Délégation permanente
	Xavier REGENT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Nathalie BENTZ	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Magalie TREILLE	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Catherine WOJDAK	Responsable d'activité	Délégation permanente

	Julie BRIOU	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Jean-François KETTERER	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND HAINAUT : TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	Délégation permanente
	Julie BAL	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Anne BULTOT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Fabienne CHEVAL	Chef de projet Marketing	Délégation permanente
	Christine DETOURBE	Chef de projet Marketing	Délégation permanente
	Stéphane DISSAUX	Chef de projet Marketing	Délégation permanente
	Isabelle HOURDIN	Responsable Programme	Délégation permanente
	Olivier LEMOR	Responsable d'activité	Délégation permanente
	GRAND HAINAUT Suite	Stéphane LIBERT	Responsable d'activité
Philippe MOREEL		Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND LILLE : CEPRECO	Sandrine DUCLOS	Directrice CEPRECO	Délégation permanente
	Laurent VANDERCRUYSSSEN	Responsable commercial	Délégation permanente
	Caroline VOUTERS	Responsable commerciale	Délégation permanente
GRAND LILLE : EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice EGC	Délégation permanente
AISNE	Lucie RICHARD	Directrice formation	Délégation permanente
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HDF : STARTEVO	Arnaud VASSEUR	Directeur STARTEVO	Délégation permanente
	Ludovic LEGRAND	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Didier LHOMEL	Responsable d'activité	Délégation permanente

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI /services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- **Tous courriers relatifs à l'administration des ventes, et notamment les relances factures clients impayées**

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
ARTOIS : SIADEP	Thierry MAHAUT	Directeur du Pôle Comptabilité CCI	Délégation permanente
	Colette COOL	Comptable	Délégation permanente
GRAND HAINAUT : TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	Délégation permanente
	Nathalie MONSERGENT	Assistante spécialisée	Délégation permanente
GRAND LILLE : CEPRECO	Sandrine DUCLOS	Directrice CEPRECO	Délégation permanente
	Barka Harmel	Responsable administrative	Délégation permanente
GRAND LILLE : EGC	Lorraine MOREL- LYON	Directrice EGC	Délégation permanente
AISNE	Lucie RICHARD	Directrice formation	Délégation permanente

OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HDF : STARTEVO	Arnaud VASSEUR	Directeur STARTEVO	Délégation permanente
	Sylvie LEFEBVRE	Responsable comptable	Délégation permanente

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI /services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- Toutes conventions de formation, y compris contrats d'apprentissage et de formation
- Toutes conventions de stage
- Toutes attestations de stage, y compris attestations CACES
- Toutes demandes d'agrément de titres professionnels
- Tout document lié à la rémunération de stagiaires
- Tous documents requis par les institutions et organismes partenaires de la formation et notamment les OPCO, le rectorat et la DREETS

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
ARTOIS : SIADEP	Jean-Marc DURIEZ	Co-Directeur SIADEP et Directeur des Formations Entreprises	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Co-Directrice SIADEP et Directrice Emploi Formation & Alternance	Délégation permanente
	Julie BRIOU	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Jean-François KETTERER	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND HAINAUT : TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Julie BAL	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Anne BULTOT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Isabelle HOURDIN	Responsable Programme	Délégation permanente
	Olivier LEMOR	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Stéphane LIBERT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Philippe MOREEL	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND LILLE : CEPRECO	Sandrine DUCLOS	Directrice CEPRECO	Délégation permanente
GRAND LILLE : EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice EGC	Délégation permanente
AISNE	Lucie RICHARD	Directrice formation	Délégation permanente
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur exécutif	Délégation permanente
	Xavier DELCROIX	Directeur CFA	Délégation permanente
LITTORAL HDF : STARTEVO	Arnaud VASSEUR	Directeur STARTEVO	Délégation permanente
	Ludovic LEGRAND	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Didier LHOMEL	Responsable d'activité	Délégation permanente

Article 5

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Hors cadre des activités des centres de formation :

- **Toute convention relative à l'organisation de périodes d'observation en milieu professionnel**
- **Toute convention de « mini-stage »**

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE / GRAND LILLE / AISNE / GRAND HAINAUT	Philippe DIERICK	Responsable Direction Apprentissage	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	Aymeric SIMON	Responsable Point Orientation Apprentissage	Délégation permanente
ARTOIS	Jennifer PAPET	Coordinatrice Point Orientation Apprentissage	Délégation permanente
LITTORAL HDF	Bénédicte WAYMEL	Manager Entreprendre	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Agathe SAINFEL	Directrice Développement Business et Partenariats	Délégation permanente
	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente

Article 6

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI /services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- **Tous contrats de vacations,**
- **Tout acte, décision et convention relatifs à la gestion du personnel vacataire, notamment la délivrance d'attestations, les correspondances**

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
ARTOIS : SIADEP	Jean-Marc DURIEZ	Co-Directeur SIADEP et Directeur des Formations Entreprises	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Co-Directrice SIADEP et Directrice Emploi Formation & Alternance	Délégation permanente
GRAND HAINAUT : TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	Délégation permanente
	Valérie JOANNES	Contrôleur de Gestion	Délégation permanente
GRAND LILLE : CEPRECO	Sandrine DUCLOS	Directrice	Délégation permanente
GRAND LILLE : EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Lucie RICHARD	Directrice formation	Délégation permanente
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HDF : STARTEVO	Arnaud VASSEUR	Directeur STARTEVO	Délégation permanente

Article 7

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI /services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- **Tout acte de procédure et décision disciplinaire à l'encontre des apprenants**

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
ARTOIS : SIADEP	Laurence ROGER	Directrice Emploi Formation et Alternance	Délégation permanente
	Julie BRIOU	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Jean-François KETTERER	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND HAINAUT : TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Anne BULTOT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Julie BAL	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Philippe MOREEL	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Aurore VINCENT	Responsable Programme	Délégation permanente
	Marie-Thérèse PORTIER	Responsable Programme	Délégation permanente
	Isabelle HOURDIN	Responsable Programme	Délégation permanente
	Jean-Michel DEFRANCE	Responsable Programme	Délégation permanente
GRAND LILLE : CEPRECO	Sandrine DUCLOS	Directrice	Délégation permanente
GRAND LILLE : EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Lucie RICHARD	Directrice formation	Délégation permanente
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HDF : STARTEVO	Arnaud VASSEUR	Directeur	Délégation permanente

Article 8

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI /services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- **Les marchés de fournitures et de service, ou bons de commande attachés à un marché régional, d'un montant inférieur à 5 000€ HT**

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
ARTOIS : SIADEP	Jean-Marc DURIEZ	Co-Directeur SIADEP et Directeur des Formations Entreprises	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Co-Directrice SIADEP et Directrice Emploi Formation & Alternance	Délégation permanente
GRAND HAINAUT : TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice	Délégation permanente
GRAND LILLE : CEPRECO	Sandrine DUCLOS	Directrice	Délégation permanente

GRAND LILLE : EGC	Lorraine LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Sylvie HENRION	Directrice Exécutif	Délégation permanente
	Lucie RICHARD	Directrice formation	Délégation permanente
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HDF : STARTEVO	Arnaud VASSEUR	Directeur STARTEVO	Délégation permanente

Article 9

La présente délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance.

Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 4 avril 2022

**Le Président
Philippe HOURDAIN**



 hautsdefrance.cci.fr

CCI Hauts-de-France
299 boulevard de Leeds | CS 90028 | 59031 LILLE CEDEX | T. 03 20 63 79 79

SIREN : 130 022 718 | NAF : 9411 Z